

## **Compte-rendu de séance du conseil municipal** **du 13 avril 2017 à 19 h**

Le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas CHOISNEL, Maire.

Date de la convocation : 03/04/2017

Nombre de conseillers en exercice : 15

Etaient présents 10: BERTALOT Jean-Jacques - CAPOT Jean-Paul - CHOISNEL Nicolas - GALABERT Marie-Josée - LAMARQUE Caroline - LUSSAGNET Christian - PRETI Frédéric - SEMPÉ Lionel - SALAFRANQUE Philippe - TRONGUET Christine formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(s) 4 : BICHON Jérôme - GEFFRÉ Valentine - ROIRAND Jérôme - TAVERNIER Aurélie

Absent(es) 1 : 1 FAGET Marie-Claire

Pouvoir(s) 4 : BICHON Jérôme donné à LUSSAGNET Christian

ROIRAND Jérôme donné à PRETI Frédéric

TAVERNIER Aurélie donné à SEMPÉ Lionel

GEFFRÉ Valentine donné à CHOISNEL Nicolas

Madame TRONGUET Christine est désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé par la majorité des membres présents.

### **ORDRE DU JOUR**

- voté du compte de gestion commune 2016
- vote du compte administratif commune 2016
- affectation des résultats
- vote des taxes locales
- vote du Budget Primitif commune 2017
- délibération tarifs piscine 2017 + fonds de caisse
- délibération poste Régisseur Piscine 2017
- délibération demande subvention Conseil Départemental église du bourg
- divers (tableau des permanences bureau vote élections Présidentielles et législatives -

### **13-2017 (finances locales - 7.1 décisions budgétaires)**

## **APPROBATION COMPTE DE GESTION 2017 COMMUNE**

(dressé par le Receveur)

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que le compte est exact dans ses résultats.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## **14-2017 (finances locales – 7.1 décisions budgétaires)**

### **COMPTE ADMINISTRATIF 2016 COMMUNE** (dressé par le Maire)

En application de l'article L.2121.14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de séance est élu par l'assemblée : M. Nicolas CHOISNEL, Maire, est élu Président de séance.

Le Conseil Municipal délibérant sur le Compte Administratif 2016, Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2016 et les décisions modificatives de l'exercice considéré, donne acte de la présentation faite du Compte Administratif 2016, lequel peut se résumer ainsi :

#### **INVESTISSEMENT 2017**

Dépenses prévues....	556 730,00	Recettes prévues...	556 730,00
Dépenses réalisées...	<u>267 791,29</u>	Recettes réalisées...	<u>137 446,21</u> = - 130 345,08 (déficit)
	288 938,71		- 419 283,79

#### **FONCTIONNEMENT**

Dépenses prévues...	829 942,00	Recettes prévues...	829 942,00
Dépenses réalisées...	<u>464 540,14</u>	Recettes réalisées ...	<u>848 096,20</u> = + 383 556,06 (excédent)
	365 401,86		+ 49 764,59

#### **RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE**

Investissement .....	- 130 345,08
Fonctionnement ...	+ <u>383 556,06</u>
Résultat global ...	+ <b>253 210,98</b>

Le Compte Administratif 2016 est adopté à l'unanimité.

*Commentaire : Monsieur le maire, élu Président de séance, après avoir présenté le compte administratif 2016 devant l'assemblée, quitte la salle au moment du vote, il ne pourra ni être compté présent au moment du vote, ni faire partie des membres votants.*

## **15-2017 (finances locales – 7.1 décisions budgétaires)**

### **AFFECTATION DU RESULTAT EXERCICE 2016 - COMMUNE -**

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes 2016 en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

- un solde d'exécution de la section d'investissement ... **DEFICIT de 130 345,08 euros**
- un résultat de la section de fonctionnement ..... **EXCEDENT de 383 556,06 euros**

Le résultat de la section de fonctionnement et de la section d'investissement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal.

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2016 d'une part en réserve afin de couvrir le solde net d'exécution de la section d'investissement, d'autre part, en report de fonctionnement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2016 de la façon suivante :

- **compte 1068 "excédent de fonctionnement capitalisé" pour 130 345,08 euros**
- **ligne 002 - le solde 253 210, 98 euros** fera l'objet d'une reprise en section de fonctionnement.

## **16-2017 (finances locales – 7.1 décisions budgétaires)**

### **VOTE DES TAXES DIRECTES LOCALES - ANNEE 2017**

Le maire explique que malgré la baisse importante des dotations de l'Etat en 2017 et la continuité prévisible de cette baisse pour les années à venir, le Conseil Municipal, après avoir étudié l'état de notification, décide à l'unanimité des membres présents, de ne pas augmenter les taux d'impositions des taxes directes locales de 2017.

- Taxe habitation ..... 12,11 %
- Taxe Foncier Bâti ..... 7,39 %
- Taxe Foncier Non Bâti ..... 40,82 %
- CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) ..... 16,81 %

## **17-2017 (finances locales – 7.1 décisions budgétaires)**

### **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 - COMMUNE**

Dépenses de Fonctionnement .....	759 416 €
Dépenses d'Investissement.....	586 932 €
	1 346 348 €

Recettes de Fonctionnement .....	759 416 €
Recettes d'Investissement.....	586 932 €
	1 346 348 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Budget Primitif 2017 qui lui est proposé.

## **18-2017 (finances locales – 7.10 divers)**

### **TARIFS PISCINE MUNICIPALE ET FONDS DE CAISSE PISCINE MUNICIPALE - SAISON 2017**

Le conseil municipal décide de fixer les tarifs de 2017 des droits d'entrée à la piscine municipale pour la saison 2017 comme ci-après:

- Entrée enfant (à partir de 5 ans) ..... 1,90€
- Entrée adulte (à partir de 14 ans) ..... 2,80€
- Abonnement enfant (20 bains)..... 26,00 €
- Abonnement adulte (20 bains) ..... 44,00 €

Vu l'arrêté du maire en date du 12 juillet 1967 instituant une régie de recettes auprès de la commune de Moncrabeau pour l'encaissement des droits d'entrée à la piscine municipale, le conseil municipal décide d'instituer un fonds de caisse de 70 € (soixante-dix euros) pour la période du 1 juillet 2017 au 31 août 2017 afin de permettre au régisseur de recettes de rendre la monnaie aux clients.

## **19-2017 (Fonction Publique Territoriale - 4.4 autre catégorie de personnel)**

### **POSTE REGISSEUR RECETTES PISCINE MUNICIPALE JUILLET ET AOUT 2017**

Le maire informe les conseillers que cette année le poste de régisseur de recettes à la piscine municipale pour juillet et août 2017 sera assuré par un agent en contrat aidé CAE en poste à la mairie de Moncrabeau, Madame Clotilde LAGARDE, dont le salaire est pris en charge par l'Etat à hauteur de 85 % sur 20 h hebdomadaires.

Un avenant au contrat sera pris pour passer de 26 h hebdomadaires à 35 h hebdomadaires en juillet et août 2017.

Une indemnité forfaitaire de 300 € par mois lui est allouée pour (entretien des locaux, fonctionnement des machines, analyses eau piscine ...).

Le conseil municipal émet un avis favorable.

## **20-2017 (finances locales – 7.5 subventions)**

### **TRAVAUX DE REHABILITATION ET MISE EN SECURITE DE LA FACADE DE L'EGLISE DU BOURG SAINTE-MARIE-MADELEINE (demande de subvention Conseil Départemental)**

Le conseil municipal décide de faire rénover la façade de l'église de MONCRABEAU.

Pour ce faire :

- Reprise de la voûte d'entrée.
- Reprise de la façade.

- remplacement des pierres de corniche défectueuses menaçant de tomber et encorbellement du contrefort
- Vérification de la fixation de la cloche.
- Reconstruction du beffroi

Pour cette raison, le conseil municipal, à l'unanimité :

DECIDE de faire le nécessaire pour faire procéder par un professionnel agréé les travaux nécessaires à la mise en sécurité et aux travaux décrits ci-dessus.

Le montant du devis de l'entreprise VILAS (rénovation du bâti ancien) est de 51 761, 38 € HT soit 62 113,66 € TTC,

Le montant du devis de l'entreprise BOUCHARD (charpentier) est de 20 033,89 € HT soit € HT soit 24 040,67 € TTC,

Le montant du devis de l'entreprise AGEN ECHAFAUDAGES est de 10 857,00 € HT soit 13 028,40 € TTC

Soit un montant total de 82 652,27 € HT pour 99 182,73 € TTC.

SOLLICITE auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental de Lot-et-Garonne l'attribution de la subvention maximale pouvant être accordée.

APPROUVE le plan de financement ci-après :

Plan de financement :

- Subvention Conseil Départemental espérée 20 % sur 80 000 € HT .....	20 000 €
- Subvention DETR obtenue .....	12 884 €
- Autofinancement commune.....	<u>66 298,73 €</u>
	99 182,73 € TTC

La dépense correspondante sera inscrite au budget primitif 2017.

## **DIVERS**

### **Elections Présidentielles et Législatives**

Tableaux des permanences du bureau de vote

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la séance close à 21 h 30

Les délibérations prises en séance du conseil municipal du 13 avril 2017

portent les numéros 13-2017 à 20-2017

N° délibérations	Nomenclature		Objet de la délibération	N° page
	N°	Thème		
13-2017	7.1	Finances	Vote compte de gestion 2016 commune	2017/09
14-2017	7.1	Finances	Vote compte administratif 2016 commune	2017/09
15-2017	7.1	Finances	Affectation du résultat 2016 commune	2017/09
16-2017	7.6	Finances	Vote des taxes locales 2017 commune	2017/09
17-2017	7.1	Finances	Vote du budget primitif 2017 commune	2017/10
18-2017	7.10	Finances	Tarifs piscine 2017 + fonds de caisse	2017/10
19-2017	4.4	Personnel autres	Régisseur piscine 2017	2017/10
20-2017	7.5	Finances - subventions	Demande subvention Conseil Départemental église du bourg	2017/10